

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 22 ; de votants = 23

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.**

**Date de convocation : 10/12/2025**

**Date de publication : 19/12/2025**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Sylvie MEUNIER, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Antoine DEGUEN

ABSENT : Arnaud AUBAULT

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Francis ADNOT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryam ABOU-MERHI

<< >>

**AFFAIRE 2025.068 : RETROCESSION DES VOIES ET ESPACES COMMUNS DE LA RESIDENCE DES ROSIERS TRANCHE 1**

Les travaux de voirie et d'équipements communs de la Résidence Rosiers 1, appartenant à TERRA DEVELOPPEMENT, étant terminés et les réserves levées, il convient de procéder à la rétrocession des voies et des espaces communs.

Ce classement ne deviendra effectif qu'à partir de la signature de l'acte translatif de propriété réalisé aux frais du lotisseur.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention multipartite définissant les conditions de rétrocession des espaces communs de la future résidence,

Considérant la convention quadripartite signée en date du 23 novembre 2020,

Vu le procès-verbal de réception des travaux VRD signé, sans réserves, le 8 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**INCLUT** ces voies dans le domaine public communal.

**AUTORISE** la prise en charge par la commune de l'entretien des espaces communs.

**AUTORISE** le Maire à signer les actes translatifs de propriété réalisés aux frais du lotisseur.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,  
Philippe LANDURÉ

The image shows a blue ink signature of Philippe Landuré over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of the Municipality of Quévert, with the text 'Mairie de Quévert' at the top and 'CÔTES D'ARMOR' at the bottom.